

Description de la zone de baignade

Nature : sable, galets et rochers
Longueur : 200 m
Largeur : 500 m (plage et estran)
Profondeur moyenne : 3 m
Profondeur maximale : 5 m
Dates de la saison balnéaire : 15 juin – 15 septembre
Localisation du point DDASS : X : 256746 ; Y : 2249780 (Lambert II)
Fréquentation maximale : quelques dizaines de personnes
Équipement : toilettes, poubelles
Accessibilité aux animaux : non
Autres activités : cale de mise à l'eau pour les bateaux
Zone riveraine : parking aménagé en amont et zone urbaine de densité moyenne, quelques commerces
Occupation du sol : tissu urbain continu le long du littoral, zone rurale en amont
Population permanente : 3 750 (sur la commune)
Population estivale : 18 000 (sur la commune)

Qualité du milieu marin

Evolution du classement :

ANNEE	2016	2017	2018	2019
Classement selon directive de 2006	Bonne qualité	Suffisant	Bonne qualité	Suffisant



Le classement de la plage de Port Giraud a été impacté par 3 épisodes de pollution ponctuelle sur 2017.

Potentiel de prolifération des macro-algues :

- Pas d'échouage d'algues vertes constaté sur la plage.

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

- Pas de données sur la zone d'étude
- Points du suivi REPHY les plus proches : pointe Saint Gildas (28060025) et Noirmoutier (28061061)
- Résultats : espèce Alexandrium peu représentée ; Dynophysis et Pseudonitzschia fréquemment observées mais aucun dépassement des seuils de blooms (10⁶ cellules/L) pour ces espèces toxiques en 2008 – 2009.

Inventaire des sources potentielles de pollution

Assainissement des eaux usées (collectif)	Réseau séparatif à 100 % Trop-plein sur les postes de refoulement Assainissement non collectif pour les terrains de loisir
Assainissement pluvial	Ruisseau de Port Giraud débouchant sur la plage Ecoulement en temps sec (pollution diffuse) et en temps de pluie
Activités industrielles	Sans objet sur la zone d'étude
Agriculture	Sans objet sur la zone d'étude
Etablissements recevant du public	Sans objet sur la zone d'étude
Autres sources diffuses	Parking accueillant des camping-cars en journée Animaux interdits sur la plage

Jour de fermeture pour pollution avérée en 2019 : aucun

Caractérisation du risque

REJET A RISQUE		SITUATION A RISQUE		EVALUATION DU RISQUE	DUREE PROBABLE DE LA CONTAMINATION
LOCALISATION	FREQUENCE	CONDITIONS MARITIMES	FREQUENCE		
Exutoire ruisseau de Port Giraud	Temps de pluie	Toutes	60 jours/an	Fort niveau 4/5	12 heures
Poste de relevage Port Giraud	En cas de panne ou surcharge en période pluvieuse	Toutes	1 fois/mois	Fort niveau 4/5	12 heures
Animaux domestiques sur plage	Variable	Toutes (Flot en particulier)	-	Moyen (niveau 3/5)	6 heures

Plan d'actions (calendrier des actions prévues)

ACTIONS	DATE DE REALISATION
Fiabilisation des postes de refoulement de Port Giraud et La Govogne et renforcement pour une pluie de fréquence semestrielle. Contrôle et remise en conformité des branchements sur les réseaux eaux usées (EU) et eaux pluviales (EP) Contrôle et remise en conformité des filières d'assainissement non collectif (terrains de loisir) Entretien préventif de la voirie et des réseaux eaux pluviales (EP) Interdiction des chiens sur la plage (arrêté du 15 avril 2010)	Travaux réalisés en 2019 En continu – Travaux 2015

Gestion active de la qualité des eaux de baignade

- Suivi préventif de la qualité du ruisseau de Port Giraud en temps sec et en temps de pluie
- Suivi réglementaire de la qualité des eaux de baignade par l'ARS avec 10 prélèvements prévus pendant la saison balnéaire (du 15 juin au 15 septembre)
- Auto-surveillance de la qualité des eaux de baignade 3 jours par semaine pendant la saison balnéaire (du 1er juin au 30 septembre) depuis 2017
- Mise en œuvre d'une procédure de fermeture préventive en cas de situation à risque, d'un suivi de la pollution et de ré-ouverture de la zone de baignade une fois le retour à la normale
- Contact : mail : mairie.laplainesurmer@wanadoo.fr ; numéro téléphone : 06.85.01.55.92

